

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 00016

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA VILLE D'ALÈS

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09
Réf : YF/BL/2026/02

Objet : Interdiction d'utilisation des stades situés sur la ville d'Alès
du vendredi 16 janvier 2026 à 14h au dimanche 18 janvier 2026 à 23h.

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2025/00641 du 30 juillet 2025 portant délégation de signature à M. Patrick CATHELINÉAU, directeur général,

Considérant les conditions météorologiques annoncées pour les jours à venir,

Considérant l'état actuel de ces stades et afin d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les stades pelousés de Clavières, Mandéla, Rieu, Delaune, et Silhol situés sur la commune d'Alès seront fermés du vendredi 16 janvier 2026 à 14h au dimanche 18 janvier 2026 à 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la ville d'Alès habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des conditions climatiques et de l'état des pelouses.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 16 JAN. 2026

Pour le maire et par délégation de signature
Le directeur général
Patrick CATHELINÉAU